

**Cahier technique
2019**

s i a

Amélioration de la sécurité des ascenseurs existants

**Mesures requises
en conformité avec la norme SN EN 81-1:1998 (SIA 370.001)**

**schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein**

**société suisse
des ingénieurs
et architectes**

**società svizzera
degli ingegneri
ed architetti**

**swiss society
of engineers and
architects**

**selnaustrasse 16
postfach
ch-8039 zürich
www.sia.ch**

Cahiers techniques SIA

Les cahiers techniques sont publiés par la SIA en tant que règlements complémentaires et commentaires dans des domaines spécifiques.

Les cahiers techniques font partie intégrante des normes SIA.

Les cahiers techniques sont valables trois ans à partir de leur parution. Leur validité peut être prolongée à plusieurs reprises de trois ans.

Sommaire

	page
Avant-propos	4
Mesures requises en vue de l'amélioration de la sécurité des ascenseurs existants, en conformité avec la norme SN EN 81-1:1998 (SIA 370.001)	5
Chapitre 5 Gaine	5
Chapitre 6 Locaux de machines et de poulies	7
Chapitre 7 Portes palières	8
Chapitre 8 Cabine, contrepoids et masse d'équilibrage.....	9
Chapitre 9 Organes de suspension, organes de compensation et protection contre la vitesse excessive	10
Chapitre 10 Guides, amortisseurs, dispositifs hors-course de sécurité	10
Chapitre 12 Machine	11
Chapitre 13 Installation et appareillage électriques	11
Chapitre 14 Protection contre des défauts électriques, commandes, priorités	11
Chapitre 15 Affiches, marquage et instructions de manœuvre.....	11

Avant-propos

Le guide SIA 370/101, publié en 1985, a été élaboré par le groupe de travail 1 de la Commission SIA 370, sur la base des normes SIA 106 (éditions 1939, 1952 et 1960) et SIA 370/10 (édition 1979).

Depuis lors:

- En 1988 est entrée en vigueur la norme SN EN 81-1 «Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs – Partie 1: Ascenseurs électriques». Elle remplace la norme SIA 370/10 (1979) qui, après une période transitoire de deux ans, sera abrogée.
- Le 8 juin 1995 a été publiée la recommandation de la Commission 95/216/CE sur l'amélioration de la sécurité des ascenseurs existants.
- En 1999 est entrée en vigueur la nouvelle ordonnance fédérale sur la sécurité des ascenseurs (RS 819.13) par laquelle la directive relative aux ascenseurs publiée par la Communauté européenne (95/216/CE) est intégrée au Droit suisse.
- Actuellement de nouvelles considérations de sécurité, basées sur des analyses de risques, prévalent dans l'élaboration des normes.

En conséquence le groupe de travail 1 de la Commission SIA 370 a remanié le guide SIA 370/101 et le publie aujourd'hui sous la forme du présent cahier technique (Cahier technique 2019).

Ce faisant la Suisse respecte l'accord passé avec la Communauté européenne, car en 1997, lorsqu'a débuté ce travail, aucun mandat n'avait été délivré par le CEN pour l'élaboration d'une norme européenne sur la modernisation des ascenseurs.

Ce n'est qu'au cours de la séance plénière du Comité Technique CEN/TC 10 des 25 et 26 novembre 1999 qu'une décision à ce sujet a été prise et que mandat en a été demandé au CEN.

Le présent cahier technique sera donc applicable jusqu'à l'adoption de la norme européenne sur l'amélioration de la sécurité des ascenseurs existants (EN 81-75).

Ce cahier technique n'a pas force de loi, à moins qu'il ne soit déclaré applicable par une disposition légale.

Commission SIA 370, groupe de travail 1

**Membres de la Commission SIA 370 «Ascenseurs et monte-charge»,
groupe de travail 1 «Ascenseurs»**

Président	H. Elsener, Ebikon
Membres	L. Arani, Zurich O. Dormond, Grand-Saconnex J. Emch, Berne W. Kohler, Lucerne P. Meyer, Zurich A. Sennhauser, Ebikon J. Strebel, Ebikon W. Walzer, Zürich-Flughafen

Approbation et entrée en vigueur

Le présent cahier technique SIA 2019, *Amélioration de la sécurité des ascenseurs existants*, a été approuvé par la Commission centrale des normes et règlements de la SIA le 22 août 2000.

Il entre en vigueur le 1er janvier 2001.

Copyright © 2000 by SIA Zürich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie, intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.